



L'ARCHITECTURE, LA TECHNIQUE ET LE DROIT **Quelles évolutions – Pour quelles perspectives ?**

En réponse aux nouvelles exigences sociétales et environnementales, l'évolution de l'architecture entraîne de facto celles de la technique et du droit.

Quel est l'impact de ces évolutions sur le contentieux de la construction ?

Les ateliers du CNEAF

Judi 15 juin

9 h 30

Accueil des congressistes à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Introduction : Cette première ½ journée sera l'occasion de réfléchir à l'acte de conception, avec en exergue la citation d'Álvaro SIZA : *le beau est l'expression sublime de la fonctionnalité.*

10 h 00

Dans quelle mesure cet acte de conception prend-il en compte l'évolution des exigences fonctionnelles, la capacité de maintenance d'un bâtiment et son évolution ?

► Nous pourrions interroger les intervenants sur la relation qui existe entre la qualité d'usage et la propriété à destination.

► L'avocat, quant à lui, nous renseignera sur le droit d'un maître d'ouvrage sur l'œuvre de l'architecte et en particulier le droit de modifier et de démolir l'œuvre.

12 h 00

Déjeuner libre

Congrès du CNEAF

13 h 30

Accueil des congressistes au Parlement de Bretagne

14 h 00

Allocutions de bienvenue et ouverture du 49^{ème} congrès

14 h 30

Table-ronde : L'architecture de demain, évolution des exigences

Autour de cette table ronde, nous proposons de développer ces exigences sociétale et environnementale au travers différents prismes, celui du juge, de l'avocat, de l'expert et de l'architecte.

► Comment le juge, l'avocat, l'expert et l'architecte peuvent-ils appréhender les évolutions des exigences des consommateurs en matière constructive, telles que l'énergie, les matériaux, le reconditionnement des espaces bâtis ainsi que l'intervention sur des existants ?

18 h 00

Cocktail offert par le CNEAF et les avocats rennais à la Maison de l'Ordre des Avocats

20 h 00

Soirée de Gala au lycée Saint Vincent

Vendredi 16 juin

8 h 30 **Accueil des congressistes à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

9 h 00 **Table-ronde : Les techniques nouvelles en construction**

L'évolution de l'architecture, puis celle de la réglementation, prenant en compte l'économie, conduit les industriels à des innovations techniques :

- Innovation dans les matériaux et les procédés
- Innovation dans les techniques de construction

Un exemple d'innovation présenté par l'entreprise JOUSSELIN à Ombrée d'Anjou (49).

► Comment le juge, l'avocat, l'expert, l'architecte et l'entrepreneur voient-ils apparaître les nouvelles pathologies liées à ces innovations ?

10 h 30 **Présentation d'une 1^{ère} partie des exposants** (3 mn chacun)

10 h 45 **Pause-café parmi les stands de nos partenaires exposants.**

11 h 15 **Table-ronde : Les innovations techniques en conception**

Les nouvelles exigences règlementaires et sociétales conduisent à des innovations en conception qui, au travers de la conception participative et de la maquette numérique BIM, modifient la communication dans l'acte de construire.

► Quel est le point de vue du juge, de l'avocat, de l'expert et de l'architecte ?

12 h 15 **Présentation d'une 2^{ème} partie des exposants** (3 mn chacun)

12 h 30 **Déjeuner sur place - Buffet pris parmi nos partenaires exposants.**

14 h 00 **Table-ronde : L'évolution du contentieux de la construction**

L'évolution de l'architecture face aux exigences et aux nouvelles techniques entraîne de nouvelles pathologies et modifie l'environnement juridique et sociétal de l'expertise.

► Quelle est l'évolution de la sinistralité face aux évolutions réglementaires et technologiques nouvelles ? Qu'en pensent l'assureur, le juge, l'avocat, l'expert, l'architecte et l'entrepreneur ?

15 h 30 **Pause-café parmi les stands de nos partenaires exposants.**

16 h 00 **Table-ronde : En forme de conclusion**

Et demain ? Quelle expertise ? Pour quel sinistre ? Pour quel expert ? Expert certifié ?

► Comment le juge, l'avocat et l'expert perçoivent-ils l'avenir, notamment face aux Modes Alternatifs de Résolution des Conflits -MARC- ?

17 h 30 **Allocutions de clôture du 49^{ème} congrès du CNEAF**

18 h **Fin du congrès**

Samedi 17 juin

10 h 00 **Visite du Parlement de Bretagne et du Rennes insolite**

12 h 30 **Déjeuner dans un restaurant à Rennes**